



Genève, le 30 novembre 2016

Le Conseil d'Etat

6503-2016

Madame Doris LEUTHARD
Conseillère fédérale chargée du
département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication (DETEC)
3003 Berne

**Concerne : Consultation relative à la révision partielle de l'ordonnance sur le
installations à basse tension (OIBT)**

Madame la Conseillère fédérale,

En date du 5 septembre 2016, vous avez prié notre Conseil de vous transmettre son avis sur le projet mentionné en marge, et nous vous en remercions.

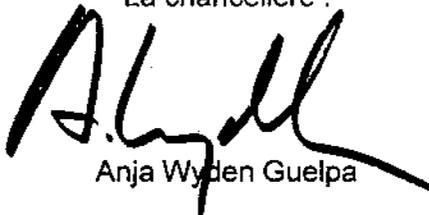
Notre Conseil approuve la modification de l'ordonnance proposée qui précise les règles et compétences nécessaires pour intervenir sur les installations à basse tension dans le but de garantir la sécurité des personnes ainsi que du réseau électrique.

Cependant, nous estimons que les acteurs directement concernés de la branche, en particulier les installateurs électriques ainsi que les entreprise de distribution d'électricité, sont les mieux à même d'apporter à cette révision très technique et sans portée politique les commentaires les plus pertinents.

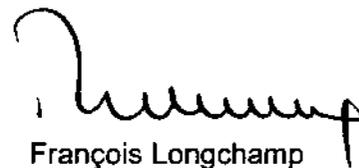
En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :


Anja Wyden Guelpa

Le président :


François Longchamp

Copie à : Office fédéral de l'énergie, section Droit de l'électricité, du transport par conduites et des eaux, 3003 Berne